

Plan municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau d'aqueduc

De la Municipalité de Chénéville

Août 2023





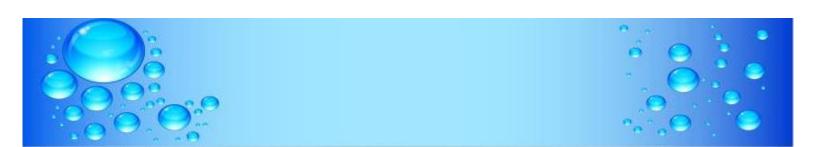
Plan municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau d'aqueduc

OBJECTIFS

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation provinciale en vigueur, la Municipalité de Chénéville a élaboré un plan visant à déterminer si certains secteurs sont à prioriser en ce qui concerne la présence de plomb dans l'eau potable.

Les actions qui en découlent permettront de planifier les travaux à effectuer et d'apporter les mesures de correction nécessaires, au besoin, et de tenir informés les citoyens de l'état d'avancement du plan.

La Municipalité de Chénéville partage la préoccupation du Gouvernement du Québec à l'égard de la présence possible de plomb dans l'eau potable et s'engage, par ce plan, à intervenir de manière préventive pour réduire celle-ci, le cas échéant.



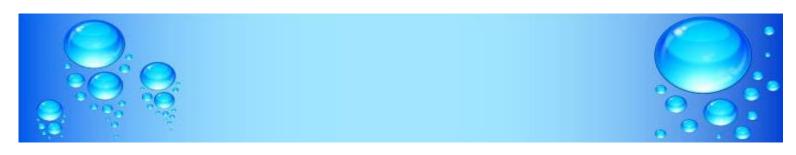
Phase 1

Inventaire des secteurs à prioriser

Objectif

Cibler les secteurs où des entrées de service ou des conduites de raccordement en plomb ont possiblement été installées

Actions à mettre en place	Date
Publier de l'information sur le site Web de la Municipalité qui met en contexte la problématique du plomb dans l'eau potable	→ août 2023
Faire un appel à tous via le site Web et la page Facebook de la Municipalité pour demander aux citoyens d'inscrire leur résidence dans la banque de sites de prélèvements potentiels	> septembre 2023
Actions annuelles	Date
Procéder à l'inventaire des résidences potentielles	> juin
Informer les citoyens des résidences potentiellement affectées et ciblées pour la campagne d'échantillonnage de l'eau pour le	> juin à septembre



Phase 2

Dépistage du plomb dans l'eau dans les secteurs ciblés

Objectif

Vérifier la présence ou non de plomb dans l'eau potable des résidences et des bâtiments des secteurs ciblés

Actions	Échéancier
Échantillonner	du 1 ^{er} juillet au 1 ^{er} octobre, annuellement
Communiquer les résultats aux propriétaires	dans les 30 jours suivant la réception des résultats
Réaliser un profilage (échantillonnage séquentiel) dans le cas d'un résultat significatif ou hors norme) le plus rapidement possible. Si effectué après le 1 ^{er} octobre, une fois de plus lors de la prochaine campagne pour un résultat réglementaire.





Phase 3

Inventaire, planification et remplacement des entrées de service et des conduites ciblées Objectifs

> Établir une stratégie pour répertorier les bâtiments des secteurs ciblés qui comportent des entrées de service en plomb

> Mettre en œuvre la stratégie d'inventaire

> Préparer et apporter les correctifs nécessaires au réseau

Actions

Communiquer avec les propriétaires

Excaver la vanne d'arrêt afin de confirmer la nature de l'entrée de service de chaque côté (public/privé) lorsque le profilage indique que celle-ci contient du plomb ou que la présence de plomb a été confirmée

Réaliser les travaux. Le remplacement de l'entrée de service du côté public est assumé par la Ville. Le remplacement de la partie privée de l'entrée de service n'est ni réalisé, ni financé par la Ville.

Rétroaction à la population

Objectif

> Informer régulièrement la population de la mise en œuvre du plan d'inventaire

Actions

Présenter annuellement le plan au conseil municipal

Publier sur le site Web de la municipalité le *Bilan annuel de la qualité de l'eau potable*, lequel inclue les informations relatives aux résultats des tests de plomb

Échéancier

- -> au plus tard le 31 mars de chaque année
- -> au plus tard le 31 mars de chaque année



